

# **DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

***Séance du 11 janvier 2022***

Le onze janvier deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

#### **ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

##### L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Madame Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

##### Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

##### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil département de la Seine-Saint-Denis, en charge des affaires culturelles, *en visioconférence* ;

##### Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

##### Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, *en visioconférence* ;

##### L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2<sup>e</sup> Vice-président, titulaire, *en visioconférence* ;

##### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire, *en visioconférence* ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;  
Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;  
Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;  
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;  
Monsieur Frank GRIMAUD ;

**ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;  
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

*Était également excusé Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;*

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, Ministère de la Culture ;  
Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, Ministère de la Culture ;  
Monsieur Eric GROSS, Direction Culture, Conseil Régional d'Île-de-France ;  
Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;  
Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;  
Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;  
Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris.*

*Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Elhame TBOUL, Madame Lamia ZANNA, Madame Juliette CALORI en visioconférence.*

- Présents : 18
- Pouvoirs : 3
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

## **Composition commission d'appels d'offres**

**Délibération n° 2022-01-144** du 11 janvier 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis : élection et remplacement des membres

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** la délibération 2015-12-14 du 22 décembre 2015 traitant des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

**Vu** la délibération n° 2018-01-54 du 10 janvier 2018 traitant de la Commission d'appels d'offres : élection des membres et définition des règles de fonctionnement ;

**Vu** l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** la délibération n°2020-10-113 du 13 octobre 2020, portant sur la Commission d'appel d'offre de l'EPCC Ateliers Médicis et ses règles de fonctionnement ;

Le Conseil d'Administration est donc appelé à élire les membres de la CAO (5 membres titulaires et les 5 membres suppléants) sur la proposition faite ci-dessus :

<b>CANDIDATS TITULAIRES</b>	<b>CANDIDATS SUPPLÉANTS</b>
La préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis ou sa représentante	Personnalité qualifiée, membre du Conseil d'administration, Thierry Tuot
Le DGTDC du Ministère de la Culture ou son représentant	Le DGCA ou son représentant
Le DRAC Ile-de-France ou son représentant	Le Recteur ou son représentant
Le Maire de Montfermeil, Xavier Lemoine	Le Maire de Clichy-sous-Bois, Olivier Klein
La Conseillère régionale d'Île de France Déléguée spéciale, Anne-Louise Mesadieu	Le 2eme Vice-président de l'EPT Grand-Paris Grand Est, Rolin Cranoly

Elle est présidée par la Directrice de l'EPCC Ateliers Médicis.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Élit les membres désignés ci-dessus.**

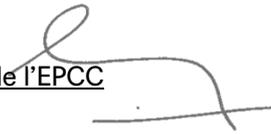
***Votants : 21***

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 11 janvier 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 11 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

***Séance du 11 janvier 2022***

Le onze janvier deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Française Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Ministère de la Culture, *en visioconférence* ;  
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Madame Véronique EVANNO, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil département de la Seine-Saint-Denis, en charge des affaires culturelles, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2<sup>e</sup> Vice-président, titulaire, *en visioconférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire, *en visioconférence* ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de la Villa Médicis, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;

Monsieur Frank GRIMAUD ;

**ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

*Était également excusé Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;*

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, Ministère de la Culture ;*

*Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, Ministère de la Culture ;*

*Monsieur Eric GROSS, Direction Culture, Conseil Régional d'Île-de-France ;*

*Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;*

*Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;*

*Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;*

*Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris.*

*Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Elhame TBOUL, Madame Lamia ZANNA, Madame Juliette CALORI en visioconférence.*

- Présents : 18
- Pouvoirs : 3
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

## **Engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2022**

**Délibération n° 2022-01-145** du 11 janvier 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis : Engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif

**Vu** l'article L.1612-1 du CGCT relatif à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif ;

**Vu** le vote du budget de l'exercice 2021 (délibération n° 2021-04-132 du 06 avril 2021) ;

**Considérant** que, s'agissant de dépenses d'investissement gérées sur le budget, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice suivant ;

**Précise** que conformément aux textes en vigueur, cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2021 ;

**Précise** que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2022 aux Chapitres et Articles concernés ;

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- **d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année,**
- **et d'autoriser la Directrice à engager et liquider les dépenses d'investissement.**

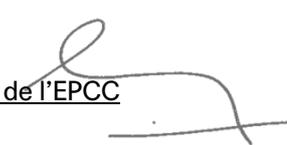
***Votants : 21***

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 11 janvier 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 11 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

***Séance du 11 janvier 2022***

Le onze janvier deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Française Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Ministère de la Culture, *en visioconférence* ;  
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Madame Véronique EVANNO, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil département de la Seine-Saint-Denis, en charge des affaires culturelles, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2<sup>e</sup> Vice-président, titulaire, *en visioconférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire, *en visioconférence* ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de la Villa Médicis, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;

Monsieur Frank GRIMAUD ;

**ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

*Était également excusé Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;*

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, Ministère de la Culture ;*

*Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, Ministère de la Culture ;*

*Monsieur Eric GROSS, Direction Culture, Conseil Régional d'Île-de-France ;*

*Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;*

*Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;*

*Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;*

*Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris.*

*Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Elhame TBOUL, Madame Lamia ZANNA, Madame Juliette CALORI en visioconférence.*

- Présents : 18
- Pouvoirs : 3
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

## **Rapport et débat d'orientation budgétaire – budget 2022**

**Délibération n° 2022-01-146** du 11 janvier 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

**Vu** les dispositions des chapitres II et VII du titre I du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, applicables à l'établissement ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant sur la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** les articles 16 et 17 des statuts de l'EPCC « Ateliers Médicis », relatifs aux dispositions financières et comptables générales ainsi qu'au budget ;

### **Introduction**

Pour rappel ; la loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le débat a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'administration des éléments significatifs, en dépenses comme en recettes, utiles à la préparation du budget primitif au titre de l'année 2022.

Les prévisions budgétaires présentées à l'occasion de ce débat seront ajustées au moment de la présentation et du vote du budget primitif, en fonction des confirmations des perspectives de recettes. Celui-ci devra intervenir avant le 11 mars 2022.

La proposition présentée ici est établie au regard du programme prévisionnel d'activité pour l'année 2022, de l'exécution du budget 2021 (telle que connue à ce jour) et des perspectives de développement structurel de l'établissement.

Depuis mars 2020, le contexte est bien sûr caractérisé par une incertitude forte liée à l'épidémie de COVID 19, qui engendre des reports, annulations, transformations des programmes d'activité. Du point de vue RH également, la situation conduit à suspendre certaines décisions d'organisation et de recrutement.

### **Conclusion : 2022, un budget de développement**

Le présent rapport d'orientation budgétaire fait apparaître un enjeu de financement de 240 000€. Celui-ci s'explique par un certain nombre de dépenses liées au développement et à la structuration du lieu, dans la perspective de l'ouverture du futur équipement (pour 150k€) ainsi que par une politique volontariste de croissance de l'activité, en particulier sur la production de l'exposition des Regards du Grand Paris et la création de l'école La Renverse. Cette croissance de l'activité est pour l'essentiel compensé par des recettes nouvelles mais un besoin de financement demeure.

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 507 500 €</b>
<b>DEPENSES ATELIERS EN ORDRE DE MARCHE</b>	<b>2 612 500 €</b>
Personnel permanent	1 700 000 €
Personnel + Fonctionnement TRANSAT	190 000 €
Fonctionnement lieu	400 000 €
Op. fi. Dépenses imprévues	25 000 €
Op. fi. Dotation provisions et dépréciations	0 €
Virement section investissement / amortissements	295 000 €
Virement section investissement / dépenses	2 500 €
<b>DEPENSES COM ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>450 000 €</b>
Communication	300 000 €
Futur Lieu	150 000 €
études et missions	

<b>DEPENSES ARTISTIQUES</b>	<b>3 445 000 €</b>
<b>Résidences nationales</b>	<b>1 890 000 €</b>
CEC	1 400 000 €
Transat	400 000 €
RGP	90 000 €
<b>Résidences in situ</b>	<b>300 000 €</b>
<b>Diffusion</b>	<b>340 000 €</b>
Été des Ateliers	100 000 €
Nuit blanche	70 000 €
TYPO	25 000 €
VOST	40 000 €
Club Médicis	40 000 €
L'autre expo	12 000 €
Clichycago	40 000 €
Expo bâtiment	10 000 €
Divers	3 000 €
<b>Campus</b>	<b>375 000 €</b>
Kourtrajmé	75 000 €
La Renverse	250 000 €
Start	4 000 €
Incubateur	20 000 €
Pôle media	13 000 €
DETER	13 000 €
<b>Pratiques amateurs</b>	<b>100 000 €</b>
Colos Transat	30 000 €
Communautés créatives	30 000 €
Stages vacances	40 000 €
tournées	
<b>Expo RGP</b>	<b>440 000 €</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 507 500,00 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS STATUTAIRES</b>	<b>4 300 000 €</b>
<b>RESSOURCES PROJETS</b>	<b>1 320 000 €</b>
Transat	700 000,00 €
CNAP - RGP	200 000,00 €
Métropole - RGP	80 000,00 €
CLEA	32 000,00 €
Mécénat Siemens	40 000,00 €
Métropole - Nuit blanche	30 000,00 €
DRAC - Educ medias	13 000,00 €
Renverse - ENSAD	25 000,00 €
Renverse - FDF	150 000,00 €
Renverse - autres	50 000,00 €
<b>QUOTE PART SUB INVT</b>	<b>147 500 €</b>
<b>PREVISIONS EXCEDENT</b>	<b>500 000 €</b>
Reste à financer	240 000,00 €

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022 qui sera soumis au prochain conseil d'administration.

**Votants : 20**

**Abstentions : 1**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 11 janvier 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 11 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT

